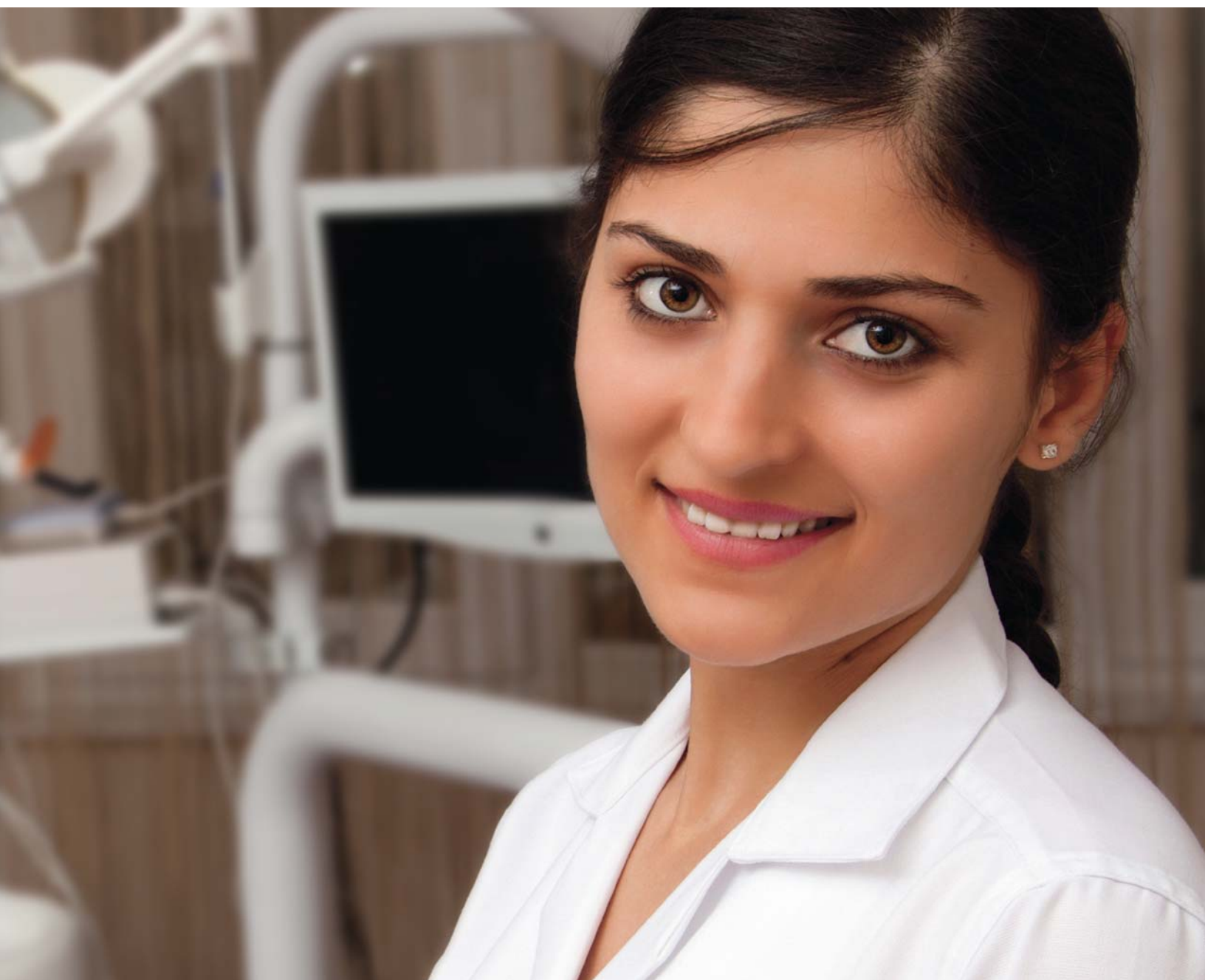


Rapport annuel
2011-2012



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de l'**excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur
- empathie
- engagement
- interdisciplinarité
- cohérence
- respect

Montréal, le 8 septembre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-septième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Montréal, le 8 septembre 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9^e étage
Québec (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-septième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Josée Tessier, HD

Montréal, le 8 septembre 2012

Maître Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'*Office des professions du Québec*, le trente-septième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Josée Tessier, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente et directrice générale	Johanne Côté, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2009
Administrateurs	Danielle Bonenfant, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2009
	Carole Desroches, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2011
	Kim Farrell, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2010
	Francine Demeules, HD	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2011
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2010
	France Lavoie, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2011
	Marie-Ève Durand, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
	Jessica Nadon, HD	Montréal et Laval	Mai 2010
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval	Mai 2009
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Mai 2011
	Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2011
	Paule Trépanier, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2009
	Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p.MAP	
Monique L. Bégin, MAP			Mai 2011
Sylvie Hertrich			Mai 2011
Carole Lemire, inf. PhD.(c)			Janvier 2010

Comité exécutif

Johanne Côté , HD	Présidente et directrice générale
Nancy Tremblay , HD	Vice-présidente
Jessica Nadon , HD	Trésorière
Paule Trépanier , HD	Administratrice
Francine Boivin , dt.p.MAP	Administratrice nommée

Personnel du siège social

Johanne Côté , HD Présidente et directrice générale	Élizabeth McDermott Secrétaire de direction
Janique Ste-Marie , notaire Secrétaire de l'Ordre	Geneviève Degré (jusqu'au 3 octobre 2011) Aimée Zézé (à partir du 29 septembre 2011) Réceptionniste et adjointe administrative à la secrétaire de l'Ordre
Marcel Langlois , HD Secrétaire adjoint (du 27 avril 2011 au 9 septembre 2011)	
Agathe Bergeron , HD Coordonnatrice, Services professionnels	Carolle Bujold , HD et Anna-Maria Cuzzolini , HD Inspectrices Jinette Laparé Adjointe administrative, Services professionnels
Walter Barbosa Coordonnateur, Ressources financières et matérielles	Adriana Elvira Sana Idriss (par intérim à compter du 6 février 2012) Adjointe administrative, Ressources financières et matérielles
Karyne Bédard Coordonnatrice, Développement de la pratique professionnelle	Nadine Caron Adjointe administrative, Développement de la pratique professionnelle Marise Parent Commis-secrétaire, Développement de la pratique professionnelle Cathy Voyer , HD Commis Internet (jusqu'au 2 mars 2012)
Louane Arsenault , HD Responsable et secrétaire du Comité d'équivalence	

Rapport de la présidente et directrice générale



Le présent rapport annuel, le 37^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Le 11 mai 2007, les administrateurs de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** ont adopté une planification stratégique couvrant la période 2008–2011, laquelle a été reconduite pour la période 2011–2012.

De cette planification, des activités ont été identifiées en relation avec les orientations stratégiques fixées. Les cinq orientations définies pour l'horizon 2008–2012 sont :

1. Répondre aux besoins croissants en hygiène dentaire de la population à mobilité réduite et vulnérable.
2. S'assurer que les membres soient outillés adéquatement pour éduquer efficacement.
3. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la dentisterie pour que la réglementation et la formation soient favorables au public.
4. Maintenir de hauts standards de qualité dans les processus fondamentaux et statutaires de la profession d'hygiéniste dentaire : recrutement, formation initiale, admission, inspection professionnelle, formation continue, service au public, syndic et discipline.

5. Évaluer les besoins croissants de la population et favoriser la disponibilité en hygiénistes dentaires pour y répondre.

Et maintenant, voici les activités plus spécifiques en fonction de nos orientations stratégiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS EN HYGIÈNE DENTAIRE DE LA POPULATION À MOBILITÉ RÉDUITE ET VULNÉRABLE

Pour atteindre les objectifs de cette orientation stratégique, l'**OHDQ** maintient différents partenariats :

Recherche sur les disparités en santé buccodentaire au Canada

L'Ordre continue de travailler en étroite collaboration avec l'Université McGill.

Afin de mener à terme le projet de formation en ligne destinée à sensibiliser les dentistes et hygiénistes dentaires ainsi que les étudiants de ces disciples aux questions de la pauvreté, de nombreuses rencontres ont eu lieu.

De plus, lors du Colloque de santé dentaire publique tenu en juin 2011, un atelier ayant pour thème « *Vivre en contexte de pauvreté : que pouvons-nous faire comme intervenants en santé dentaire publique?* » a été présenté en lien avec toute la problématique de l'impact de l'analphabétisme sur la communication entre les professionnels et les enfants/parents.

L'objectif du groupe de recherche est de mettre cette formation en ligne au cours de l'exercice 2012–2013.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

L'Office des personnes handicapées du Québec a publié, en étroite collaboration avec l'Ordre, une série d'articles dans notre magazine *L'Explorateur* afin d'améliorer notre pratique professionnelle auprès de cette clientèle.

S'ASSURER QUE LES MEMBRES SOIENT OUTILLÉS ADÉQUATEMENT POUR ÉDUCER EFFICACEMENT

Politique de formation continue obligatoire

Afin de répondre aux demandes des membres, les administrateurs ont révisé la *Politique de formation continue obligatoire* comme suit :

À partir du 1^{er} avril 2012, les hygiénistes dentaires auront à effectuer quarante (40) heures d'activité de formation continue sur deux (2) ans, avec un minimum de dix (10) heures par année.

En outre, les membres qui ne respecteront pas les exigences de cette politique auront à répondre au Comité d'inspection professionnelle.

Prévention dentaire factuelle

Dans la poursuite de ce projet, un troisième sondage a été effectué sous le thème « *Les liens entre la santé buccodentaire et la santé générale* ».

Les résultats de ce troisième sondage seront dévoilés lors du congrès de l'Ordre en novembre 2012.

Activité d'avril 2011

Au cours de l'exercice, le thème retenu était : « *La prévention au 1^{er} rang pour vos petits et grands! Conseils et astuces buccodentaires de votre hygiéniste dentaire pour les 0 à 9 ans.* »

Encore une fois, une centaine de projets ont eu lieu dans toutes les régions administratives du Québec.

De mon côté, toujours dans le contexte du mois de la santé dentaire au Québec, j'ai accordé plusieurs entrevues à des stations radiophoniques et aussi à des journaux locaux pour discuter du thème de notre campagne et de la signification du mois d'avril au Québec.



TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DE LA DENTISTERIE POUR QUE LA RÉGLEMENTATION ET LA FORMATION SOIENT FAVORABLES AU PUBLIC.

Modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie

Le dossier prioritaire de l'Ordre fut sans aucun doute celui de la *Modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé dentaire publique*.

En mai 2011, l'Office des professions du Québec (OPQ) annonçait la mise en place d'un Comité d'experts dirigé par le docteur Roch Bernier. Ce Comité est composé de dentistes, d'hygiénistes dentaires, de techniciens dentaires, de denturologistes, de membres représentant le public ainsi que d'assistantes dentaires.

Les deux hygiénistes dentaires siégeant à ce Comité sont M^{me} Annick Ducharme et M. Franck Giverne. Les travaux du Comité se sont effectués au cours de l'hiver.

En avril, les membres du Comité ont rencontré chacun des ordres concernés afin de leur faire part de leurs travaux. Les renseignements que ceux-ci ont livrés nous permettent d'affirmer que les demandes de l'Ordre et par conséquent des hygiénistes dentaires ont été très bien accueillies.

Dans les faits, nous pourrions exercer notre profession sans supervision, ni « pour le compte de ». Également, selon le Comité, les hygiénistes dentaires pourraient procéder à l'anesthésie générale avec comme condition, une attestation délivrée par l'OHDQ. Il serait aussi permis aux hygiénistes dentaires de prendre des empreintes.

Rapport de la présidente et directrice générale

(suite)

Les prochaines étapes de ce dossier incluront un dépôt du rapport du Comité d'experts à l'Office des professions du Québec vers la fin du mois de juin. D'ici là, nous vous tiendrons au courant de chaque développement.

Je vous invite à relire les communiqués que nous vous avons envoyés. Ceux-ci sont sur le site de l'Ordre www.ohdq.com dans l'onglet MODERNISATION.

Nul besoin de vous rappeler que les prochains mois seront très importants pour ce dossier. L'Ordre continuera d'être très actif et présent pour assurer une réforme à l'image de ce que nous voulons.

Association canadienne des hygiénistes dentaires

J'ai participé à la conférence nationale de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, laquelle se tenait les 9, 10 et 11 juin 2011 à Halifax.

Fédération canadienne des registraires

Accompagnée de M^e Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre, et à titre de présidente et directrice générale, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des registraires, laquelle s'est tenue le 22 septembre 2011 à Ottawa.

RCANOR (Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation)

En novembre, nous avons participé, M^e Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre et moi, à cet important congrès national qui réunissait les organismes de réglementation à l'échelle nationale et qui portait le thème « *Au-delà des frontières : une approche collaborative en matière d'autoréglementation.* »

Collaboration avec les collègues

Travailler en étroite collaboration avec les collègues offrant notre formation est très important pour l'Ordre. Donc, comme chaque année, la visite des élèves de première année est assurée par la vice-présidence de l'Ordre et cette année, M^{me} Nancy Tremblay a visité ceux-ci et, au printemps, je rencontre moi-même les futurs diplômés de troisième année.

De plus, nous participons aux comités consultatifs des collègues ainsi qu'à certaines activités ponctuelles.

Évidemment, depuis déjà plusieurs années, nous tenons notre rencontre annuelle avec les coordonnateurs des collègues afin de discuter de nos divers dossiers communs.

MAINTENIR DE HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ DANS LES PROCESSUS FONDAMENTAUX ET STATUTAIRES DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE : RECRUTEMENT, FORMATION INITIALE, ADMISSION, INSPECTION PROFESSIONNELLE, FORMATION CONTINUE, SERVICE AU PUBLIC, SYNDIC ET DISCIPLINE.

Promotion de la profession

Encore une fois cette année, l'Ordre a participé à plusieurs journées carrière ainsi qu'à des salons éducation/formation/emploi.

Je tiens à souligner et à remercier chaleureusement tous les hygiénistes dentaires bénévoles qui ont répondu à notre appel. C'est grâce à eux que nous pouvons réaliser ces nombreuses activités de promotion.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Au cours de l'exercice 2011-2012, et en partenariat avec le MELS et certains collègues, nous avons travaillé au dossier pour la mise en place d'une formation d'appoint pour les dentistes étrangers voulant avoir un permis d'exercice comme hygiéniste dentaire au Québec.

C'est ainsi que le Cégep de Saint-Hyacinthe a accueilli une première cohorte de 24 étudiants en janvier 2012.

Toutefois, nous continuons nos démarches pour mettre en œuvre d'autres cohortes dans d'autres collèges.

Calendrier de formation continue

Plusieurs activités de formation ont été mises sur pied, et ce, dans différentes régions de la province.

Plus de 1 500 hygiénistes dentaires y ont participé. Merci aux membres du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) d'avoir proposé des sujets toujours aussi intéressants!

De plus, l'Ordre était fier partenaire des 11^{es} Journées de santé dentaire publique du Québec, lesquelles ont eu lieu les 15, 16 et 17 juillet 2011 à Lévis.

ÉVALUER LES BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION ET FAVORISER LA DISPONIBILITÉ EN HYGIÉNISTES DENTAIRES POUR Y RÉPONDRE

Commission d'agrément dentaire du Canada

Au cours de cet exercice, une seule visite avait été prévue, celle du Collège De Maisonneuve, mais celle-ci a dû être reportée en raison de la grève étudiante dans toute la province.

De plus, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Commission, laquelle s'est tenue les 18 et 19 novembre 2011 à Ottawa.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des dirigeants des 46 ordres professionnels du Québec. Nous assurons une présence aux réunions ordinaires du CIQ et nous siégeons à divers comités.

Le CIQ offre des formations en lien avec nos rôles et responsabilités. C'est ainsi qu'eut lieu le 4^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels en septembre 2011 sous le thème « *Mieux décider pour mieux protéger le public.* » Plusieurs administrateurs et dirigeants de l'Ordre ont participé à cet important colloque.

De plus, dans le contexte de la *Semaine des professionnels* au Québec, laquelle s'est déroulée la semaine du 11 octobre 2011, de nombreuses activités ont été organisées sous le thème de l'éthique et de la déontologie professionnelles.

En premier lieu, une table ronde s'est tenue le 12 octobre 2011 sur l'éthique au Québec organisée par le CIQ en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde sous le thème : « *Les Québécois et l'éthique : état des lieux, défis et solutions* », à laquelle participaient M. Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec de 2000 à 2010, M^{me} Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec et M. Hubert Doucet, professeur de bioéthique de l'Université de Montréal.

Le lendemain jeudi 13 octobre, un déjeuner-conférence sur « *L'Éthique au sein des entreprises et des organisations : enjeux et bonnes pratiques* » réunissait quatre panélistes, dont M^{me} Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des

chambres de commerce du Québec, M^{me} Maud Cohen, présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Vincent Marissal, chroniqueur à *La Presse*, et M. René Villemure, président de l'Institut québécois d'éthique appliquée.

De nouveau, lors du *Salon national de l'éducation*, les ordres professionnels participants étaient regroupés sur l'*Avenue des professions*.

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)

Le SERTIH est un service d'évaluation qui émet des recommandations en vue de limiter le risque qu'un travailleur de la santé (professionnel ou étudiant) transmette son infection hématogène à des patients dans le contexte de son travail ou de ses stages.

L'Ordre collabore avec le SERTIH qui est sous la juridiction de l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec). En fait, depuis décembre 2010, nous siégeons au comité de direction qui a pour mandat de soutenir le SERTIH de l'Institut dans la réalisation de son propre mandat.

Notamment et de façon plus spécifique :

- Proposer les orientations du SERTIH
- Assurer un rôle de conseiller au ministère eu égard au SERTIH
- Recommander les prévisions budgétaires du SERTIH pour approbation
- Assurer l'évaluation de l'ensemble des opérations du SERTIH
- Contribuer au développement et à la promotion du SERTIH

Rapport de la présidente et directrice générale (suite)

Cessation tabagique

La collaboration de l'Ordre avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au dossier de la cessation tabagique est constante et ferme.

Cette année, lors de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* qui se déroulait du 15 au 21 janvier 2012, l'OHDQ ainsi que six (6) autres ordres professionnels ont proclamé leur énoncé de position commune à l'égard de l'implication de leurs professionnels dans la lutte contre le tabagisme.

Toujours dans le dossier de cessation tabagique, mais cette fois à l'échelle canadienne, le projet CAN-ADAPTT a émis des lignes directrices canadiennes de pratique clinique sur le renoncement au tabagisme. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site de CAN-ADAPTT à l'adresse : www.can-adaptt.net.

Ressources financières

Au chapitre des ressources financières, nous finissons le présent exercice avec un surplus de 84 799 \$.

Nos efforts demeurent constants afin de garder les dépenses au minimum tout en maintenant un service de qualité dans un grand souci de la protection du public.

Je vous invite donc à consulter le rapport de l'auditeur indépendant afin de connaître tous les détails de nos états financiers.

Sondage auprès des membres

Au cours du mois de novembre 2011, l'Ordre a procédé à un important sondage auprès des membres.

L'objectif de ce sondage était d'obtenir un portrait de la problématique de travail des membres, de leurs priorités et leur perception de la profession.

Le taux de réponse s'est avéré excellent et même au-dessus de nos attentes, ce qui nous permet de conclure que les résultats sont fiables.

Ces résultats vous ont été transmis dans un communiqué que nous vous avons envoyé en janvier 2012 et qui se trouve sur le site de l'Ordre.

Conclusion

L'année 2011-2012 fut une année encore une fois très bien remplie. De nombreuses activités ont été mises sur pied.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les employés du siège social qui font un travail exceptionnel. Ce sont des personnes extraordinaires pour qui notre profession et les professionnels qui la composent sont au cœur de leur préoccupation quotidienne.

Je vous réitère toute ma satisfaction à votre égard et vous remercie pour votre soutien et votre appui lesquels sont pour moi d'une valeur inestimable. Merci à chacun d'entre vous personnellement. Je suis très chanceuse d'être entourée par des gens de votre qualité.

Merci également à tous les hygiénistes dentaires qui sont membres des comités de l'Ordre. Vous êtes des professionnels sur lesquels la profession peut compter grâce à votre dévouement et votre générosité. Merci pour votre précieuse collaboration.

Personnel du siège social



En partant de gauche à droite :

Adriana Elvira, Marise Parent, Karyne Bédard, Nadine Caron, Louane Arsenault, Johanne Côté, Sana Idriss, Elizabeth McDermott, Aimée Zézé, JINETTE Laparé, Janique Ste-Marie, Agathe Bergeron, Carolle Bujold, Anna Maria Cuzzolini et Walter Barbosa.

Merci aussi à tous les administrateurs de l'Ordre pour leur disponibilité, leur étroite collaboration et leur contribution.

Ils ont à cœur d'assumer leurs responsabilités d'administrateurs avec rigueur et détermination. Je les remercie pour leur soutien sans cesse à l'égard de mon rôle et mes responsabilités.

De même, je veux souligner tout le travail accompli avec rigueur et justesse de M^e Janique Ste-Marie, secrétaire de l'Ordre. Cette précieuse collaboratrice est d'une valeur incommensurable pour moi et pour notre profession.

En terminant, chers membres, j'ai toujours défendu notre profession avec conviction et je m'engage à continuer ainsi en gardant en tête notre mission première, la protection du public.

La présidente et directrice générale,

Johanne Côté, HD

Rapport de la secrétaire



C'est avec fierté que je vous présente le trente-septième rapport des activités du secrétaire de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Durant la dernière année, plusieurs dossiers d'importance ont été discutés et traités, et ce, toujours en fonction de la mission première de l'Ordre soit la protection du public et selon les priorités et les orientations du Conseil d'administration.

Ce rapport donne les faits saillants des principales activités du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du secrétariat de l'Ordre (admissions).

Le 6 mai 2011 a eu lieu le dépouillement des votes concernant les élections au sein du Conseil d'administration. Les hygiénistes dentaires ont voté afin de pourvoir cinq (5) postes d'administrateur dans les cinq (5) régions visées. M^{mes} Francine Demeules, Nancy Tremblay et Maryse Lessard ont été réélues. M^{mes} Carole Desroches et France Lavoie ont été élues. Toutes les énergies ont été déployées afin de respecter la réglementation en vigueur et la démocratie des membres.

Lors d'une séance extraordinaire, le 27 mai 2011, les administrateurs du Conseil d'administration ont retenu trois (3) candidatures d'hygiéniste dentaire, lesquelles ont été transmises à l'Office des professions du Québec pour une participation au sein du Comité d'experts présidé par le docteur Roch Bernier concernant la modernisation des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire. L'Office des professions a choisi deux (2) candidats pour siéger audit Comité d'experts.

En novembre dernier, j'ai eu la chance de participer aux sessions de formation et d'échanges du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR), sous

le thème « *Au-delà des frontières : une approche collaborative en matière d'autoréglementation.* » Ces échanges entre les différentes provinces canadiennes sont toujours très enrichissants et nous permettent de jauger l'avancement de nos propres mécanismes.

L'inscription au tableau des membres est l'exemple concret du travail d'équipe qui prévaut à l'Ordre. Nous travaillons sans cesse à améliorer nos processus et ainsi faciliter la tâche aux membres. Cette année, il appert que plus de 60 % des hygiénistes dentaires ont fait leur inscription en ligne.

Finalement, les administrateurs ont pris en considération les commentaires et suggestions formulés par les membres quant à la *Politique de formation continue obligatoire*. Ainsi, lors de leur séance tenue le 27 janvier 2012, les administrateurs de l'Ordre ont adopté à l'unanimité les modifications apportées à ladite *Politique*. Ces modifications entraînent en vigueur le 1^{er} avril 2012 et permettent ainsi aux membres de compléter les heures de formation continue sur deux exercices financiers.

En terminant, je tiens à souligner l'excellent travail d'équipe des employés de l'Ordre de même que l'apport exceptionnel de tous les membres siégeant aux différents comités au sein de l'Ordre. Merci de votre implication et de votre générosité. De plus, je tiens à réitérer ma reconnaissance aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à M^{me} Johanne Côté, pour leur appui et leur confiance constants tout au long du dernier exercice. Un remerciement tout spécial à M. Marcel Langlois pour son soutien comme secrétaire adjoint.

La secrétaire de l'Ordre

Janique Ste-Marie

Janique Ste-Marie, notaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions ordinaires	5
Réunions extraordinaires	2
Résolutions	117

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE ET COMPOSITION DES COMITÉS

Lors de la réunion tenue le 20 mai 2011, les administrateurs ont élu M^{me} Johanne Côté, HD présidente de l'OHDQ pour un quatorzième (14^e) mandat consécutif. Ensuite, ils ont procédé à la composition des comités statutaires et autres comités.

ÉLECTIONS

Trois administrateurs dont les mandats étaient arrivés à échéance ont été réélus dans leurs régions respectives. Il s'agit de M^{mes} Nancy Tremblay, Francine Demeules et Maryse Lessard, hygiénistes dentaires. M^{mes} Carole Desroches et France Lavoie, hygiénistes dentaires, ont été élues et leur assermentation a eu lieu avant la première réunion du Conseil d'administration le 9 septembre 2011. Conformément à la réglementation, une copie du relevé du scrutin a été transmise à chacun des candidats et soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres le 30 mai 2011.

CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au cours de leur réunion du 20 mai 2011, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2011-2012 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 28 mai 2012. Le rapport annuel 2011-2012 sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle à la date prévue.

GOVERNANCE

Tout au long de la période, les administrateurs ont continué les travaux entamés dans l'exercice précédant quant à gouvernance. Les administrateurs étaient accompagnés d'un conseiller. Ainsi, au cours de leurs travaux, les administrateurs ont adopté et révisé notamment les politiques et procédures suivantes :

- *Politique de fonctionnement du Conseil d'administration*
- *Modification à la Politique sur les conditions de travail et la rémunération des employés*
- Révision des politiques suivantes : *Mandat du Conseil d'administration, Responsabilités et tâches des administrateurs et Code de conduite et d'éthique des administrateurs.*
- Révision de la *Politique sur le remboursement des frais aux administrateurs*
- Révision de la *Politique de formation continue obligatoire*

RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Sana Idriss remplace M^{me} Adriana Elvira, durant son congé, à titre d'adjointe administrative aux ressources financières et matérielles, et ce, depuis le 6 février 2012.

M^{me} Cathy Voyer, HD, commis Internet a quitté ses fonctions le 2 mars 2012.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Finalement, le 30 mars 2012, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2012-2013.

Rapport des activités du Conseil d'administration

(suite)

NOMINATION DE LA PERSONNE DÉLÉGUÉE POUR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) ET LE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

Le 20 mai 2011, les administrateurs ont nommé M^{me} Johanne Côté, HD, présidente, personne déléguée pour le CIQ et M^{me} Nancy Tremblay, HD, vice-présidente, à titre de déléguée substitut.

ADOPTION DU THÈME POUR LE CONGRÈS 2012

Lors de la réunion du 9 septembre 2011, les administrateurs ont adopté le thème « *Profession HD : l'union de la passion et de l'expertise* » pour le congrès 2012 qui aura lieu les 9, 10 et 11 novembre 2012. Lors de la séance du 25 novembre 2011, les administrateurs ont choisi les conférences pour le congrès 2012.

ADOPTION DES THÈMES POUR LE MAGAZINE SCIENTIFIQUE L'EXPLORATEUR

Les administrateurs ont unanimement résolu d'accepter les recommandations du Comité des publications pour les thèmes du magazine scientifique *L'Explorateur* de juillet 2012 à avril 2013.

PROPOSITION D'ÉNONCÉ DE POSITION SUR LE TABAGISME

Lors de la séance du 20 mai 2011, les administrateurs ont adopté à l'unanimité l'énoncé de position afin de contrer le tabagisme. L'OHDQ, comme six (6) autres ordres professionnels, a adopté une déclaration commune à l'instar de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

FINANCEMENT DE LA COMMISSION DE L'AGRÈMENT DENTAIRE DU CANADA

Les administrateurs ont entériné la recommandation de la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) quant à la contribution annuelle. Cette contribution nationale pour 2012 a été fixée à 11,88 \$ par hygiéniste dentaire comparativement à 11,41 \$ l'année dernière.

STATUT DE MEMBRE À VIE

Lors de la réunion tenue le 30 mars 2012, les administrateurs ont accordé le statut de membre à vie à M. Marcel Langlois, HD, soulignant ainsi son importante contribution au sein de l'Ordre, en accord avec les critères établis.

NOMINATION DES SCRUTATEURS POUR LES ÉLECTIONS

Conformément à l'article 93b) du *Code des professions* et à l'article 6 du *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, les administrateurs ont procédé, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 30 mars 2012, à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE

Durant la période financière, les administrateurs ont autorisé la syndique, M^{me} Louise Hébert, à procéder à des enquêtes pour pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de leur séance le 30 mars 2012, les administrateurs ont résolu unanimement d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2013-2014 de onze dollars (11 \$), soit un total de 362 \$ pour la cotisation régulière et de 181 \$ pour les nouveaux diplômés et les membres retraités. De plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CSST) comme suit :

- 362 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ;
- 317 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre ;
- 272 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, plus les taxes applicables et la contribution à l'*Office des professions du Québec*.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	4
Résolutions	69

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES

Le 6 avril 2011, le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier 363 membres du tableau des membres, puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

IMPOSITION D'UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES REVENANT À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION APRÈS UNE ABSENCE DE CINQ (5) ANS ET PLUS

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	9
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Diminutions du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	0
Limitations d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	1
Prolongation du délai pour compléter les formations imposées	1
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	10

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE VISANT À RECONNAÎTRE OU À NE PAS RECONNAÎTRE UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

Reconnaitances de diplôme ou de formation	8
Non-reconnaitances de diplôme ou de formation	52
Fermetures de dossiers	61

COMMANDITES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE LA PROFESSION OU DE SENSIBILISATION PAR DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé au total sept (7) commandites. Six (6) commandites d'une valeur de deux cent cinquante (250 \$) chacune à six (6) groupes d'hygiénistes dentaires pour les projets suivants : stage communautaire dans les communautés autochtones, mission humanitaire en Uruguay, stage communautaire au Guatemala, stage en santé publique dans les communautés algonquines, projet humanitaire au Pérou et des kiosques d'information dans le cadre de la santé dentaire 2012.

Finalement, une commandite de trois cent cinquante dollars (350 \$) a été octroyée à un (1) groupe d'hygiénistes dentaires pour l'évènement « *Venez vivre votre cégep* » du Cégep de Saint-Hyacinthe.

ACTIVITÉ PROVINCIALE 2012

Le 8 juillet 2011, les administrateurs ont unanimement résolu de retenir le sujet sur les adolescents comme groupe cible pour l'activité provinciale 2012.

Rapport des admissions

PORTRAIT GÉNÉRAL

Nombre de membres au 31 mars 2012 :	5 457
Membres retraités :	7
Membres à vie :	5
Nombre de réinscriptions au tableau au cours d'exercice :	228
Nombre de délivrances de permis :	330
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184 :	289
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de diplôme :	1
Nombre de délivrances de permis selon l'équivalence de formation :	8
Nombre de délivrances de permis selon l'autorisation légale d'exercer une profession :	32
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3 :	363
Nombre de radiations à la demande d'un membre :	0
Décès :	0

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

	Membres par région
1 Bas-St-Laurent	96
2 Saguenay	224
3 Capitale Nationale	619
4 Mauricie	224
5 Estrie	180
6 Montréal	1 244
7 Outaouais	286
8 Abitibi	67
9 Côte-Nord	55
10 Nord du Québec	22
11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	38
12 Chaudière-Appalaches	188
13 Laval	247
14 Lanaudière	307
15 Laurentides	316
16 Montérégie	1 122
17 Centre du Québec	154
Autres	68
Total : 5 457	

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR SEXE

Femmes	5 340
Hommes	117

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés étudiants, leur permettant ainsi de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* et de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges	Nombre d'abonnés étudiants
Chicoutimi	88
Édouard-Montpetit	15
François-Xavier-Garneau	9
John Abbott	2
Maisonneuve	12
Outaouais	50
Saint-Hyacinthe	20
Trois-Rivières	7
Régional de Lanaudière	12
Total : 215	

COTISATION 2011-2012

Pour l'exercice 2011-2012, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

	Montant de la cotisation	Nombre de membres
Membres actifs	351 \$	5 115
Nouveaux diplômés	175,50 \$	299
Nouveaux membres	351 \$	31
Membres retraités	175,50 \$	7
Membres à vie	Nil	5
Cotisation supplémentaire	Nil	

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES MEMBRES

L'Ordre contracte annuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

L'ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OHDQ.

Ce règlement est en vigueur depuis le 14 octobre 2010. Voici le nombre de permis émis lors de l'exercice 2011-2012 :

	Nombre
Reçus	32
Acceptés	32
Refusés	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	342
Acceptées	330
Refusées	12

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement situé hors Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	2
Acceptées	2
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

	Nombre
Reçues	6
Acceptées	6
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	12
Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	12
Nombre de demandes de permis temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Nombre de demandes de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	12

NOMBRE DE PERMIS TEMPORAIRE RESTRICTIF NOMBRE DE PERMIS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif ni de permis de spécialiste. En conséquence, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	1	0	0
Hors du Canada	3	0	3	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					4

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Nombre

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	1	0	0
Hors du Canada	52	0	55	0	4
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					52

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquise hors Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nombre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	1	55
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'OHDQ travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'OHDQ a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert quatre (4) sessions d'accompagnement. C'est donc dire que vingt-cinq (25) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

Dans un deuxième temps, un groupe de vingt-quatre (24) personnes formées à l'étranger a débuté le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Cégep de Saint-Hyacinthe. Ces personnes termineront leur formation en août 2012 et procèderont à une demande de délivrance de permis.

En conclusion, l'Ordre est soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante.

COMPOSITION DU COMITÉ

Jocelyne Long, HD

Monique Delisle, HD

Guylaine Vallée, HD

Louane Arsenaault, HD
responsable et secrétaire
du Comité des équivalences

Comité de révision d'équivalence

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité a tenu une seule réunion.

COMPOSITION DU COMITÉ

Kim Farrell, HD
administratrice

Maryse Lessard, HD
administratrice

Carole Lemire, inf. Ph.D.(c)
administratrice nommée

M^e Janique Ste-Marie, notaire
secrétaire du Comité

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	7
Recommandations	0
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	693
Visites portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Nombre de rapports portant sur la compétence professionnelle d'un membre	1
Dossiers transmis au bureau de syndic	1

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2011-2012

Le programme de surveillance générale 2011-2012 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en janvier 2011 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de février-mars 2011 comme suit :

I - MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

VI - MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, six cent quatre vingt-treize (693) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé soixante-et-une (61) résolutions. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection

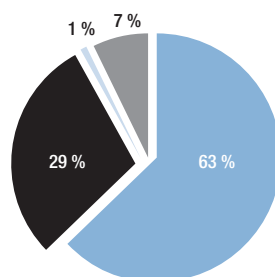
professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Quarante-neuf (49) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Quatre cent trente-cinq (435) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Deux cent trois (203) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public dont de l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Six (6) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.



Modifications dans les mesures d'asepsie	108
Comptes rendus de lecture	97
Formations RCR	104
Formations continues liées au secteur d'activité	58
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC

En application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), un membre a fait l'objet d'une information au bureau du syndic. Le dossier professionnel de ce membre a été transmis au bureau du syndic pour entrave au Comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article 50 du Code de déontologie de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* et de l'article 114 du *Code des professions*.

COMPOSITION DU COMITÉ

Véronique Dionne, HD,
présidente

Denyse Brouillard, HD (jusqu'en juin 2011)

Sophie Campagna, HD (depuis septembre 2011)

Julie Drolet, HD (depuis juillet 2011)

Marie-Josée Dufour, HD

Geneviève Gagné, HD (jusqu'en juin 2011)

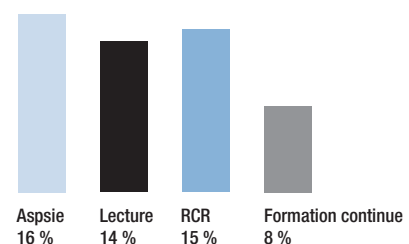
Caroline Lavoie, HD (jusqu'en juin 2011)

Sonia Petrilli, HD (depuis juillet 2011)

Agathe Bergeron, HD,
secrétaire du Comité et responsable
de l'inspection professionnelle

Carolle Bujold, HD,
inspectrice

Anna Maria Cuzzolini, HD,
inspectrice



Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité a tenu deux (2) réunions.

Voici les points importants à l'ordre du jour, sur lesquels se sont penchés les membres du Comité :

- Mandat du Comité
- Dossier de la modernisation de la pratique
- Mobilité de la main-d'œuvre
- Formation d'appoint pour les dentistes étrangers
- Sessions d'accompagnement
- Projet IPOP
- Commission d'agrément dentaire du Canada

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) est de voir à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires, et ce, à travers toute la province. Les hygiénistes dentaires membres de ce Comité participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès, dont entre autres, au choix des conférenciers.

Nombre de réunions :	8
Recommandations :	31

- *Politique de formation continue obligatoire*
- Réinscription d'un membre après plus de cinq années d'absence de la pratique
- Demande de DEC du Cégep de Rivière-du-Loup

COMPOSITION DU COMITÉ

Manon Campagna, HD, membre représentant l'OHDQ, présidente du Comité

Diane Beauregard, HD, membre représentant l'OHDQ

Francine Trudeau, HD, membre représentant la Fédération des cégeps

Danielle Malboeuf, membre représentant la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, membre représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Johanne Côté, HD, présidente et directrice générale de l'OHDQ, secrétaire du Comité

Les membres du CFCP ont, une fois de plus, confectionné un calendrier de formation continue étoffé pour les hygiénistes dentaires afin de les aider à accumuler leur 20 heures de formation continue et ainsi répondre aux exigences de la *Politique de formation continue obligatoire*.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert neuf (9) différentes activités de formation continue.

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Communiquer efficacement... Quand, comment et quoi dire? Et le syndrome de la <i>Superwoman</i> ... Comment maintenir un équilibre vie-travail	9	6	451
<i>Effective Communication... Making Relationships Better and The Superwoman Syndrome... How to Maintain Work-Life Balance</i>	1	6	31
Faits modernes sur la prévention des signes cliniques de la carie chez les 0-3 ans	8	6	339
Formation en RCR – Cardio secours adultes-enfants/DEA	7	4	207
L'imagerie 3D	6	3	151
La carie dentaire revisitée en regard des besoins sondés par l'OHDQ	2	3	127
Les méthodes préventives en dentisterie basées sur les données probantes et la pertinence de toujours supporter la fluoruration de l'eau potable	4	6	184
Nutrition et santé dentaire	2	3	106
Trousse de premiers soins et médication	10	3	156
Total des participants			1 752

COMPOSITION DU COMITÉ

Sophia Baltzis, HD

Christiane Levesque, HD

Chau Ngoc Nguyen, HD

Nadia St-Georges, HD (jusqu'au 6 mai 2011)

Christine Thibault, HD, B.Sc.

Karyne Bédard, secrétaire du Comité

Rapport du bureau du syndic

Conformément au mandat de protection du public qui lui est accordé, le bureau du syndic de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** veille et s'assure du respect des dispositions du *Code des professions* et de l'ensemble des règlements adoptés par l'Ordre dont notamment le *Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut, suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions* faire enquête à ce sujet. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

De plus, le syndic a également le pouvoir de proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

En vertu des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le syndic assure l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient de même que ceux qu'il communique au sein de l'Ordre (article 108.5 du *Code des professions*).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Louise Hébert, HD, syndique

Ginette Garceau, HD,
syndique adjointe

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À LA DISCIPLINE

Nombre de dossiers ouverts	5
Nombre total de membres visés	6
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	3
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	2

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours du présent exercice, le bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

À titre de personne désignée par le Conseil d'administration, le syndic peut également enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant les actes de la médecine dentaire délégués à ces derniers ou qui usurpent le titre d'hygiéniste dentaire (articles 188 et 188.1 du *Code des professions*).

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Nombre de dossiers ouverts	9
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal (dont un dossier ouvert au cours de l'exercice 2010-2011)	7
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0

POURSUITES PÉNALES

Nombre de poursuites pénales portant sur l'exercice illégal (Dossier ouvert en 2010-2011 dont la poursuite a été déposée en 2011-2012)	1
Nombre de poursuites pénales portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Nombre de poursuites pénales portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

JUGEMENTS RENDUS AU COURS DE L'EXERCICE 2011-2012

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable :	3
1- (exercice 2011-2012)	1
2- (exercice 2005-2006)	1
3- (exercice 2008-2009 – Retrait du chef usurpation de titre)	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre acquittant l'intimé	0
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable (dossier de l'exercice 2010-2011)	1
Montant total des amendes imposées	9 200 \$

Bien que l'OHDQ possède un règlement concernant la conciliation, il n'est pas mis en application : l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

Note : Les deux (2) dossiers en attente de jugement ouverts sur des périodes de références antérieures à la période 2011-2012 ont donc fait l'objet d'un jugement au cours du présent exercice.

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu trois (3) demandes d'enquêtes qui n'ont pas été retenues.

De plus, il a également été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 1^{er} avril 2011 n'exerçaient pas la profession d'hygiéniste dentaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION

La syndique a participé à diverses formations relatives à l'exercice de sa fonction dont notamment la *Journée des syndicats* en juin 2011 et le *Colloque des dirigeants des ordres professionnels* en septembre 2011 ainsi qu'à d'autres conférences.

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise en vertu des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Note : Au cours du présent exercice, le Conseil a tenu deux (2) audiences dont l'une portait sur une plainte disciplinaire déposée au cours de l'exercice 2010-2011.

Nombre d'audiences du Conseil de discipline	2
Nombre de plaintes portées devant le Conseil par la syndique	1
Nombre de décisions rendues par le Conseil de discipline	2
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	0
Nombre de décisions en appel du Tribunal des professions	0

Comité de révision

Nombre de réunions du Comité	0
Nombre de demandes d'avis reçues	1
Nombre de demandes présentées hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique ou syndique adjointe ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre d'avis qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0

COMPOSITION DU CONSEIL

M^e Simon Venne, avocat, président (jusqu' au 5 mars 2012)

M^e Irving Gaul, avocat, président (depuis le 5 mars 2012)

Louise Bourassa, HD, membre

Marc Johnson, HD, membre

Jodi Granbois, HD, membre

Hélène St-Cyr, HD, membre

M^e Nicole Bouchard, avocate secrétaire du Conseil par intérim (de mai 2011 à août 2011)

M^e Janique Ste-Marie, notaire secrétaire du Conseil

COMPOSITION DU COMITÉ

Martine Paré, HD

Francine Boivin, dt.p. MAP, administratrice nommée

Sylvie Hertrich, administratrice nommée

Carole Lemire, inf. Ph. D. (c), administratrice nommée

M^e Janique Ste-Marie, notaire secrétaire du Comité

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2011-2012 :

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'OHDQ honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant ce prix, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés étudiants de l'OHDQ inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles qui s'est distingué par son texte répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

LAURÉATS 2011-2012

Méritas institutionnel

Le Comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les lauréates de l'exercice 2011-2012 sont :

Cégep de Chicoutimi : M^{me} Mélissa Tremblay

Collège de Maisonneuve : M^{me} Geneviève Sévigny

Collège Édouard-Montpetit : M^{me} Karine Plante

Collège François-Xavier-Garneau : M^{me} Sabrina Laferrère

Collège John Abbott : M^{me} Stephanie Rosen

Cégep de l'Outaouais : M^{me} Caroline Loyer

Cégep de Saint-Hyacinthe : M^{me} Jenny Faucher

Cégep de Trois-Rivières : M^{me} Mélissa Ferland

Le Comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréates afin de déterminer la personne gagnante d'une bourse gracieusement offerte par notre partenaire la Banque Nationale Groupe financier. Le hasard, pour 2011-2012, a favorisé M^{me} Karine Plante, HD, diplômée du Collège Édouard-Montpetit, qui a remporté cette bourse de cinq cents dollars (500 \$).

De plus, cette année, la Banque Nationale Groupe financier offre à chacune des lauréates une bourse de trois cents dollars (300 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des diplômés au sein de notre profession et félicite chaleureusement toutes les lauréates pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacune des lauréates figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Comité des bourses (suite)

Prix Racine

Le Comité a décerné le prix **Racine** à M^{me} Annick Ducharme, HD, pour son article « *L'abfraction : connaître pour reconnaître* » publié dans l'édition d'octobre 2010 du magazine *L'Explorateur*. M^{me} Ducharme a obtenu une carte-cadeau d'une valeur de sept cents dollars (700 \$) à un des établissements du réseau Hôtellerie Champêtre du Québec offerte par l'OHDQ.

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse, car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à M^{me} Ducharme pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit :

1^{re} année :

M^{me} Érika Girouard

Cégep de l'Outaouais

2^e année :

M^{me} Clohée Nadeau-Poulin

Collège Édouard-Montpetit

3^e année :

M^{me} Marie-Ève Piché

Cégep de Trois-Rivières

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$), offerte par la compagnie ORAL B, a été remise à chacune des gagnantes. De plus, leurs textes ont été publiés dans l'édition de janvier 2012 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à toutes nos gagnantes!

COMPOSITION DU COMITÉ

Johanne Côté, HD,
présidente et directrice générale

Danielle Bonenfant, HD,
administratrice

Josée Desgagné, HD,
administratrice

Marie-Ève Durand, HD,
administratrice

Maryse Lessard, HD,
administratrice

Sylvie Hertrich,
administratrice nommée

M^e Janique Ste-Marie, notaire
secrétaire du Comité

Comité des publications

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y parvenir, le Comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration.

À cette fin, le Comité des publications a tenu huit (8) réunions au cours de l'exercice 2011-2012. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- Notre environnement
- Le sang
- Les clientèles vulnérables
- La pharmacologie

COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, HD

Lucie Gagné, HD

Bibiane Gagnon, HD

Martine Plante, HD

Karyne Bédard,
secrétaire du Comité



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'*Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



François Ménard, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 17 mai 2012

Résultats

31 mars 2012

	BUDGET \$	2012 RÉEL \$	2011 RÉEL \$
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 732 000	1 702 526	1 593 037
Cotisations des membres nouveaux diplômés	49 000	63 356	62 790
Abonnements des étudiants	4 800	5 040	5 370
Droits d'admission	46 200	54 615	57 090
Droits de réadmission	97 400	116 778	117 540
Droits d'équivalence	11 000	11 500	19 525
Formation continue	189 000	158 026	80 640
Congrès	---	---	502 408
Commandites	22 000	24 900	5 000
Publications	76 900	83 116	83 685
Placements	32 500	36 522	31 719
Subvention	---	---	---
Amendes	6 000	18 442	37 525
Divers	28 500	54 515	49 231
	2 295 300	2 329 336	2 645 560
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	806 600	892 882	784 876
Conseil d'administration (Annexe 2)	61 500	57 753	39 787
Comité exécutif (Annexe 3)	11 200	14 950	8 057
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	311 400	294 221	252 847
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	395 600	378 771	852 614
Comité des équivalences (Annexe 7)	87 300	75 274	78 168
Comité des publications (Annexe 8)	209 900	194 688	192 390
Plan stratégique (Annexe 9)	283 800	229 143	236 441
Bureau du syndic et conseil de discipline (Annexe 10)	71 200	106 855	67 614
	2 239 000	2 244 537	2 512 794
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	56 300	84 799	132 766

Surplus cumulés

31 mars 2012

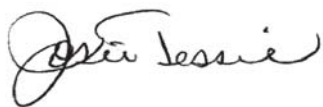
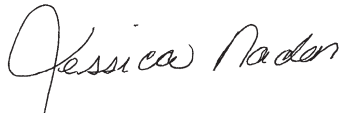
	2012 \$	2011 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	919 439	786 673
Excédent des produits sur les charges	84 799	132 766
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 004 238	919 439

Bilan

31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIF COURT TERME		
Encaisse	1 406 221	761 921
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	908 714	1 179 744
Débiteurs	203 127	233 623
Intérêts à recevoir	15 597	13 910
Frais imputables au prochain exercice	161 847	134 653
	2 695 506	2 323 851
PLACEMENTS (note 4)	697 019	697 718
IMMOBILISATIONS (note 5)	17 322	13 935
	3 409 847	3 035 504
PASSIF COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	267 359	211 196
Revenus reportés	2 138 250	1 904 869
	2 405 609	2 116 065
SURPLUS CUMULÉS	1 004 238	919 439
	3 409 847	3 035 504

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administratrices

Flux de trésorerie

31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	84 799	132 766
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	15 144	13 732
	99 943	146 498
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	30 496	(88 937)
Intérêts à recevoir	(1 687)	604
Frais imputables au prochain exercice	(27 194)	65 412
Créditeurs	56 163	(30 457)
Revenus reportés	233 381	117 647
	291 159	64 269
	391 102	210 767
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	271 729	(497 062)
Acquisition d'immobilisations	(18 531)	(14 903)
	253 198	(511 965)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	644 300	(301 198)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	761 921	1 063 119
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)	1 406 221	761 921

Notes complémentaires

31 mars 2012

35

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuels d'un ordre professionnel*.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	20 %
Informatique	33 %

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2012

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

- Encaisse et placements échéant au cours du prochain exercice
- Détenus à des fins de transactions
- Débiteurs et intérêts à recevoir
- Prêts et créances
- Placements
- Prêts et créances
- Crédeurs
- Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 661 734 \$ au 31 mars 2012 (1 916 993 \$ au 31 mars 2011). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 2.16 % à 6.25 %, échéance variant entre 2012 et 2016.

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2012

4. PLACEMENTS

	JVM	2012	2011
Placements totaux	1 661 734	1 605 733	1 877 462
Placements échéant au court du prochain exercice	918 392	908 714	1 179 744
Placements échéant à long terme	743 342	697 019	697 718

5. IMMOBILISATIONS

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
			\$	\$
Mobilier de bureau	108 035	108 035	---	---
Informatique	59 727	42 405	17 322	13 935
	167 762	150 440	17 322	13 935

6. CRÉDITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Créanciers	144 658	109 288
Frais courus	33 155	23 239
Salaires courus	89 546	78 669
	267 359	211 196

7. COMPOSITION DE TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2012	2011
	\$	\$
Encaisse	1 406 221	761 921

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2012 s'établit à 793 557 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2013 – 146 393 \$; 2014 – 150 644 \$;
2015 – 152 769 \$; 2016 – 156 488 \$
2017 – 159 145 \$.

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2015. Le loyer global à payer se chiffre à 28 116 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2012 s'établit à 11 502 \$. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants :

2013 – 5 112 \$; 2014 – 5 112 \$;
2015 – 1 278 \$.

11. VENTILATION DES CHARGES

	2012 \$	2011 \$
Comité d'inspection professionnelle	56 485	48 954
Comité de formation continue	65 151	61 755
Comité des équivalences	22 129	21 042
Comité des publications	22 149	21 045
Bureau du syndic	11 227	10 699
	177 141	163 495

9. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements échéant au cours du prochain exercice, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

10. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

12. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

En décembre 2011, Revenu Québec a cotisé plusieurs ordres professionnels estimant que les ordres sont des employeurs du secteur public. La cotisation au fonds de santé est passée de 2.70 % à 4.26 % rétroactivement à l'exercice 2007.

L'Ordre a payé et imputé à la dépense de salaires et charges sociales – administration générale la somme de 64 234 \$.

Le Conseil Interprofessionnel du Québec conteste l'interprétation de Revenu Québec en regroupant tous les ordres affectés par cette nouvelle interprétation. Si l'Ordre a gain de cause et obtient un remboursement, ce dernier sera imputé aux produits l'année de l'encaissement.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

Renseignements complémentaires

31 mars 2012

	BUDGET	2012	2011
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	395 000	455 427	361 350
Abonnements	1 200	636	634
Agrément dentaire	60 000	59 811	56 952
Assurances générales et taxes	1 000	875	1 325
Conseil interprofessionnel du Québec	22 000	21 979	17 969
Cotisations et affiliations	2 500	2 759	2 278
Entretien et réparations – équipements	3 100	2 009	2 147
Formation de personnel	8 000	7 392	5 113
Fournitures de bureau et papeterie	6 500	3 998	5 292
Frais d'imprimerie et photocopies	7 000	4 326	5 831
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	33 000	28 447	22 581
Frais divers	6 000	3 453	44 577
Frais de poste et messagerie	11 500	9 999	10 055
Informatique	50 000	35 077	45 249
Intérêts et frais bancaires	49 000	51 717	41 393
Location d'équipements	7 000	7 468	8 115
Loyer et frais incidents	40 000	40 869	38 767
Rapport annuel	5 800	10 630	4 637
Services professionnels	83 200	125 868	91 379
Téléphone et service téléphonique	7 000	4 998	5 500
Amortissement des immobilisations	7 800	15 144	13 732
	806 600	892 882	784 876

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Honoraires de présence	15 000	13 965	10 897
Frais de déplacement	27 000	25 004	21 629
Frais de repas	3 000	2 511	2 593
Assurance responsabilité	2 000	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 500	464	2 302
Formation	11 500	13 079	---
Divers	1 500	986	622
	61 500	57 753	39 787

	BUDGET \$	2012 RÉEL \$	2011 RÉEL \$
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires de présence	3 000	3 610	2 160
Frais de déplacement du Comité	6 300	9 312	5 005
Divers	1 900	2 028	892
	11 200	14 950	8 057

ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires, honoraires et charges sociales	214 000	203 679	177 123
Honoraires de présence	3 400	3 100	2 050
Fournitures de bureau	---	6 314	2 316
Frais de déplacement	36 000	28 511	23 842
Loyer et frais incident	55 000	33 395	31 231
Frais de postes et messagerie	---	13 892	12 635
Divers	3 000	5 330	3 650
	311 400	294 221	252 847

ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION			
Honoraires de présence	200	---	---
Divers	300	---	---
	500	---	---

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2012

	BUDGET	2012	2011
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	164 000	160 700	154 581
Honoraires de présence	2 600	2 145	2 600
Frais de déplacement	2 000	1 657	1 324
Formation continue	149 300	136 652	88 772
Congrès	---	---	533 647
Divers	200	3 429	3 638
Intérêts et frais bancaires	12 000	12 466	9 935
Frais de postes et messagerie	---	7 957	8 422
Frais d'imprimerie et photocopies	---	1 460	1 556
Fournitures de bureau	---	2 213	1 292
Loyer et frais incidents	65 500	50 092	46 847
	395 600	378 771	852 614

ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Salaires et charges sociales	58 000	51 114	53 895
Honoraires de présence	1 500	705	690
Fournitures de bureau	---	3 786	3 747
Frais de déplacement	400	530	330
Loyer et frais incidents	23 500	16 697	15 616
Divers	3 900	2 442	3 890
	87 300	75 274	78 168

	BUDGET	2012	2011
	\$	RÉEL	RÉEL
	\$	\$	\$
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Salaires et charges sociales	57 000	53 267	52 318
Honoraires de présence	1 400	923	880
Frais de déplacement	1 500	877	711
Fournitures de bureau	---	3 786	3 766
Loyer et frais incidents	23 000	16 697	15 616
Divers	---	1 667	1 663
Explorateur			
Frais de production	75 000	73 594	73 443
Frais de poste	28 000	24 760	25 182
Mots d'Ordre			
Frais de production	8 000	7 005	4 639
Frais de poste	16 000	12 112	14 172
	209 900	194 688	192 390

ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration et mise en oeuvre	116 400	82 160	87 923
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	38 400	36 798	36 291
Impression et autres	77 700	71 202	61 629
Promotion au public			
Activités provinciales	24 000	19 903	19 230
Placement média	27 300	19 080	31 368
	283 800	229 143	236 441

Renseignements complémentaires (suite)

31 mars 2012

	BUDGET \$	2012 RÉEL \$	2011 RÉEL \$
ANNEXE 10 - BUREAU DU SYNDIC ET CONSEIL DE DISCIPLINE			
BUREAU DU SYNDIC – GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	4 000	2 978	3 012
Honoraires de présence	17 000	28 020	18 797
Fournitures de bureau	---	1 893	1 878
Frais de déplacement	3 200	3 600	2 278
Loyer et frais incidents	12 000	8 349	7 808
Divers	4 500	6 410	3 118
	40 700	51 250	36 891
BUREAU DU SYNDIC - PRATIQUE ILLÉGALE	20 500	36 992	20 091
CONSEIL DE DISCIPLINE	10 000	18 613	10 632
	71 200	106 855	67 614



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Internet : www.ohdq.com



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573